



UNITED NATIONS
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS
STATISTICS DIVISION

**Atelier sur la compilation des statistiques du commerce international des marchandises
Abuja, 30 août - 2 septembre 2005**

RAPPORT PROVISOIRE

La Division Statistique des Nations Unies (DSNU) en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a organisé du 30 août au 2 septembre 2005 à Abuja un atelier sur la compilation des statistiques du commerce international des marchandises. L'objectif de l'atelier est l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques dans ce domaine. La CNUCED a participé aux travaux de l'atelier, d'une part en raison de l'attention spécifique qu'elle accorde aux questions relatives à SYDONIA largement discutées pendant l'atelier, et d'autre part en tant que grand utilisateur de statistiques du commerce extérieur.

L'atelier a été ouvert par M. Mame Cor SENE, Secrétaire Exécutif Adjoint chargé de l'Harmonisation des Politiques. Il a invité les participants à l'échange ouvert de leurs expériences en la matière pour le succès de l'atelier. Ont participé à l'atelier les représentants des services de statistique et des douanes des pays membres de la CEDEAO, ainsi des organisations internationales (DSNU, CNUCED). La liste des participants est jointe.

Résumé, Conclusions et Recommandations

Plusieurs sujets ont fait l'objet de discussion pendant l'atelier. Ils peuvent être regroupés comme suit:

- ▶ *SYDONIA*. La majorité des Etats membres utilisent SYDONIA 2.7 ou une combinaison de SYDONIA 2.7 et SYDONIA++ (en usage dans les douanes de divers pays). La CNUCED ayant annoncé l'arrêt très prochainement de son soutien au SYDONIA 2.7, les Etats membres se trouvent dans l'obligation de migrer vers SYDONIA++. Les préoccupations soulevées par les pays à cet effet proviennent à la fois des services des douanes et des services de statistique. Celles des douanes portent sur :
 - L'interruption du travail dû aux problèmes techniques liés à la migration
 - Besoins additionnels d'infrastructure de télécommunication (téléphone fixe en fibre optique, ligne téléphonique ou radio)
 - Formation du personnel et des déclarants

Les préoccupations des services de statistique, quant à elles, concernent:

- L'exportation des données diverses de SYDONIA 2.7 ou SYDONIA++

■ Problèmes techniques conduisant à l'interruption du travail.

- ▶ *EUROTRACE Windows*. Il a été demandé à tous les Etats membres qui utilisent présentement EUROTRACE DOS de migrer à EUROTRACE Windows. En fait, le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a déjà installé ou est en train d'installer la version Windows dans les services nationaux de statistique. La migration pose principalement un problème de formation qui pourrait conduire à une interruption du travail.
- ▶ *Collaboration entre Douanes et Statistiques*. Dans la plupart des pays, il existe de bonnes relations de travail entre les services des douanes et ceux de la statistique. Toutefois, dans certains pays, les relations auront besoin d'être améliorées.
- ▶ *Réconciliation des Importations et des Exportations entre la CEDEAO et les Etats membres*. Les études menées par le Secrétariat Exécutif et les observations faites par certain pays pendant l'atelier indiquent (1) des différences notables entre les importations et les exportations (bilatérales) déclarées entre les Etats membres de la CEDEAO et (2) le commerce de certains produits entre les Etats membres manque ou fait l'objet de sous-estimation. Il a été reconnu le besoin de prendre les dispositions qui conviennent en vue de réduire ces différences.
- ▶ *Commerce non enregistré*. Plusieurs pays membres ont entrepris indépendamment des études sur l'estimation du volume du commerce non enregistré aux frontières. Une comparaison de ces études a été reconnue utile. Ces échanges non enregistrés concernent le commerce informel entre les frontières, mais également le commerce illégal.
- ▶ *Enregistrement et estimation des quantités*. Des questions ont été posées sur la manière d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la quantité (à la fois sur le poids et la quantité complémentaire) certains ont recommandé que le champ de la quantité soit rendu obligatoire pour le service des douanes pendant le remplissage. D'autres par contre pensent qu'il faudrait former les déclarants à cet effet. En conclusion, l'atelier s'est accordé sur le fait qu'une étude indépendante sera nécessaire.
- ▶ *Analyse de données*. L'atelier a reconnu l'importance de l'analyse des données brutes du commerce extérieur et a sollicité qu'une assistance soit apportée aux pays à cet effet.

Recommandations

Dans ce qui suit, les services nationaux de statistique sont désignés par Statistique et ceux des douanes par la Douane. De plus, partout où l'on parle d'Etats membres, il faudra entendre aussi la Mauritanie. Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO est désigné par CEDEAO et la Division Statistique des Nations Unies par DSNU.

Recommandations d'ordre général

- ▶ Reconnaissant le besoin de renforcer les capacités dans les nouvelles applications aussi bien à la Douane qu'à la Statistique dans le but de les rendre autosuffisantes, il a été recommandé plus de formation et plus d'équipement. Cette formation devra également couvrir les besoins de renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse des données brutes du commerce extérieur.
- ▶ Tant donné la situation de la Statistique et de la Douane du Libéria et de la Sierra Leone, il a été recommandé que davantage d'efforts soient entrepris pour aider ces pays à réduire le retard dans la production des statistiques du commerce extérieur par rapport aux autres pays.
- ▶ Il a été recommandé que la Douane soit sensibilisée sur le fait qu'il est important d'enregistrer toutes les transactions, quel que soit le régime de commerce utilisé.
- ▶ Reconnaissant qu'une bonne coopération entre la Douane et la Statistique est capitale pour la production de données de qualité et à jour sur les statistiques du commerce extérieur, l'atelier a recommandé que de bonnes relations de travail soient maintenues entre la Douane et la Statistique, et que les problèmes qui existeraient entre les deux services soient résolus le plus tôt possible là où cela est nécessaire.

Recommandations spécifiques

SYDONIA++

- ▶ Il a été recommandé que tous les Etats membres qui utilisent SYDONIA 2.7 migrent vers SYDONIA++ pendant les deux ans à venir.
- ▶ Il a été recommandé que la CEDEAO, de concert avec la CNUCED, fasse le point des bonnes pratiques en matière de migration de SYDONIA 2.7 vers SYDONIA++, en tenant compte du fait (a) qu'un site pilote devra être mis en place pour les besoins de formation pour les pays qui n'ont pas encore d'expérience de SYDONIA++ (b) qu'une version complète de SYDONIA++ devra être mis en place dans les principaux bureaux des douanes et (c) que là où le réseau de télécommunication n'est pas suffisamment développé, une version « stand-alone » (version réduite) de SYDONIA++ soit installée dans les bureaux éloignés.

- ▶ Il a été recommandé que la CEDEAO, conjointement avec la Division statistique de la CNUCED et des Nations Unies, devra prendre contact avec l'équipe SYDONIA de la CNUCED pour mettre l'accent sur la nécessité de tenir compte des infrastructures et de l'opérationnalité du système dans les pays en développement dans le processus de promotion de SYDONIA.
- ▶ Il a été recommandé que les activités de la CNUCED relatives à SYDONIA dans la région de la CEDEAO soient coordonnées avec la CEDEAO.
- ▶ L'atelier a recommandé qu'un bureau d'aide coordonné par la CEDEAO soit mis en place pour aider les pays dans la résolution des problèmes que poserait la migration vers SYDONIA++.

EUROTRACE Windows

- ▶ L'atelier a recommandé que d'ici Janvier 2007 au plus tard tous les Etats membres puissent utiliser EUROTRACE Windows (à la Statistique et, dans les pays cela où cela est applicable, à la Douane).
- ▶ Il a été recommandé qu'une formation avancée soit réalisée par la CEDEAO, avec l'assistance de la DSNU.
- ▶ L'atelier a recommandé qu'un bureau d'aide coordonné par la CEDEAO soit mis en place pour aider les pays dans la résolution des problèmes que poserait la migration vers EUROTRACE Windows.

COMMERCE NON ENREGISTRE

- ▶ L'atelier a recommandé que la CEDEAO, en collaboration avec un ou plusieurs Etats membres et la DSNU, collecte, compare et analyse les études et les méthodes d'estimation du commerce non enregistré réalisées dans les pays africains.
- ▶ Il a été recommandé que la CEDEAO, conjointement avec la DSNU, élabore un manuel des bonnes pratiques en matière d'études et de méthodes d'estimation du commerce non enregistré.

ETUDES DE RECONCILIATION

- ▶ Il a été recommandé que, là où cela est nécessaire et possible, les Etats membres réalisent des études de réconciliation pour réduire les différences dans les importations et les exportations. Sur demande, la CEDEAO, avec l'aide de la DSNU, pourrait servir de guide en ce sens.
- ▶ Dans tous les cas, l'atelier a recommandé que les études de réconciliation soient conformes au guide du Manuel de compilation des statistiques sur le commerce international des marchandises.